

## LA PAROLE A LA CLASSE OUVRIERE

## Un pas de plus vers la liquidation de la Transat

Dans le numéro 6 de « L'Humanité Nouvelle », nos camarades marseillais relaient comment les dirigeants révisionnistes du syndicat des marins de Marseille avaient saboté le mouvement de grève déclenché le 22 juin par l'occupation du « Ville d'Oran », et qui menaçait de s'étendre rapidement à toute la flotte de commerce marseillaise.

Nous mettions l'accent sur le caractère illusoire des promesses contenues dans l'accord du 26 juin, et les menaces qu'elles recelaient pour l'avenir ; non seulement du personnel navigant, mais également pour celui du personnel sédentaire.

En effet, quel intérêt la Compagnie Générale Transatlantique aurait-elle à conserver des installations techniques et du personnel qualifié si elle liquide ses navires l'un après l'autre ?

Ces menaces n'ont pas tardé à se concrétiser. Depuis le 1er octobre, l'atelier du service technique du Havre (700 ouvriers) est devenu, en fait, une entreprise privée distincte de la Transat, et ceci aux termes d'un accord signé le 13 juillet 1963 par les organisations syndicales locales C.G.T., C.G.T. - F.O. et C.G.C.

Cet accord a été même passé en discussion devant le Comité central d'entreprise de la Transat et pour cause ! Voici, en effet, ce qu'il contiendrait :

— Le personnel ouvrier actuel conserverait son statut « Transat » (y compris en cas de licenciement), mais...  
— Le personnel embauché ultérieurement serait soumis aux conditions (statuts, rémunération, etc.) en vigueur dans l'industrie privée, ce qui introduit la notion « A travail égal, salaire inégal ».

— L'emploi serait garanti pendant 5 ans (et après ?).  
Il faut dire que la Direction de la Transat n'a pas trouvé, dans les dirigeants syndicaux, des adversaires farouchement déterminés à s'opposer à cette liquidation camouflée, au contraire.

En effet, lors d'une assemblée générale du syndicat C. G. T. (qui groupe plus de 3/4 du personnel du service technique), le 30 juin dernier, un responsable syndical ne déclarait-il pas en substance, pour emporter l'adhésion du personnel à l'accord en cours de négociation :

« Certes, cela amène un recul par rapport au passé, mais qui donc, dans la conjoncture politique présente peut prétendre lutter avec succès contre le gouvernement ?  
De quel sera fait demain ? De nombreux (souligné par nous N.D.L.R.) camarades pensent que dans cinq ans tout sera liquidé.

Mais qui peut dire que d'ici cinq ans, il n'y aura aucune amélioration sociale ?  
Il faut voir l'avenir avec optimisme ! ».

Autrement dit, « prenez patience, demain on raserait gratis ». Car l'avenir ne peut être « envisagé avec optimisme » que si les travailleurs, unifiés, luttent pour améliorer leur sort avec, comme perspective, claire, la fin du système capitaliste.

Allant même plus loin en

core, ce même responsable syndical, volant au secours de la direction de la Transat, est allé jusqu'à dire :

« N'oublions pas que le fait d'être une compagnie de navigation n'implique pas nécessairement la possession d'ateliers de réparations particuliers.

L'article 44 du statut (du personnel sédentaire de la Transat) prévoit notamment, la cessation d'activités, même pour tout un service.

De toutes façons, conclut-il, en substance, entre deux maux il faut choisir le moindre... »

Et voilà ! Réformisme, collaboration de classes, défense du patron au nom de la légalité patronale, c'est complet.

Nous noterons enfin que, à un moment où la C.G.T. se prononce pour l'extension des nationalisations (en les présentant d'ailleurs sous un jour erroné), une de ses organisations accepte sans combat le transfert de facto au secteur privé d'une entreprise jusqu'alors sous régime d'économie mixte, et ce, sans autre garantie quant à l'avenir, que la signature patronale au bas d'un chiffon de papier.

Nombreux sont les travailleurs qui ont déjà manifesté leur indignation. Ils seront encore plus nombreux demain, lorsque, malgré le prestige ou le passé de tel ou tel dirigeant syndical, chacun d'eux aura pris conscience de l'inconsistance des promesses mirobolantes qui lui ont été faites.

« Les patrons », « privés » ou non, et leurs portes-paroles connaîtront alors d'es lendemains qui ne chanteront pas.

## Quand l'arbitraire devient la règle

Le ministre de l'Éducation Nationale vient de décider le déplacement d'office de Mme Augé-Oreker, professeur de Lettres du Lycée de jeunes filles d'Agès et l'a mutée « Dans l'intérêt du service » au Lycée de Montauban.

Tous les enseignants savent qu'une faute grave peut donner lieu à une mutation d'office, conformément aux lois du 27 février 1880 et 22 février 1927 qui confèrent au ministre un pouvoir disciplinaire après avis d'un Conseil Académique ou d'un Conseil Supérieur formé par le directeur de l'enseignement, 3 inspecteurs généraux et 2 représentants du personnel.

## La Charente, département aux plus bas salaires

Malgré le bon discours de M. Pompidou tantant la reprise du travail en Charente, de nombreux salariés gagnent moins de 500 F par mois et même moins de 400 F. Ces ouvriers, n'ont pas de syndicat C. G. T. pour défendre leurs droits. Aussi le patronat n'hésite pas à licencier.

Un chômage partiel dans certaines usines, à la fonderie C... 32 heures par semaine.

Loyers pour ouvriers en Charente variant entre 180 F et 350 F par mois.

La Charente compte 328 chômeurs.

Notre M. Pompidou n'a pas cité ces chiffres sans doute par oubli !

S'il est reconnu que l'intérêt public exige le déplacement du fonctionnaire, le dossier est communiqué à l'intéressé qui est alors invité à formuler ses vœux pour une mutation éventuelle.

De quelle faute grave est donc coupable Mme Augé ?  
En fait il faut considérer la vraie raison et la raison officielle invoquée.

La vraie raison, Mme Augé est accusée de « manquement à la réserve » pour avoir écrit : « Un certain Fouchet qui se dit défenseur de l'Éducation Nationale », en conclusion d'un article sur la grève administrative publié dans un journal syndical en mars 1965.

Le ministre à l'épiderme sensible l'ayant considéré comme une injure personnelle, dès le 18 mai, Mme Augé est, sans aucune explication, et par arrêté ministériel, suspendu de ses fonctions, sans privation toutefois de son traitement.

Le 13 juillet, Mme Augé est déferée devant la Commission permanente paritaire et le même jour l'intéressée est informée par télexgramme que le ministre envisage sa mutation d'office.

Comme il était difficile, sur un fait aussi mince en soi, de justifier une sanction aussi sévère, le représentant du ministre a préféré invoquer une raison officielle : Le comportement du professeur accusé de sévérité excessive.

Or l'examen du dossier fait très sérieusement par la Commission qui comprenait en particulier 7 inspecteurs généraux, 3 recteurs, le représentant du ministre et les délégués des enseignants a révélé que le fa-

meux article n'intervenait que tout à fait accessoirement.

En fait le dossier était bourré de contradictions qui valaient avec des histoires locales ahurissantes mettant en cause entr'autres le sous-directeur du cabinet du Préfet, dont la fille, mauvaise élève de la classe de Mme Augé, avait été renvoyée du Lycée.

Le « Procès » apparaissait surtout comme un règlement de compte, Mme Augé étant par ailleurs, considérée comme un brillant professeur excellemment noté.

L'examen des faits ayant tourné à la confusion de l'accusation, la Commission, à la quasi-unanimité, a conclu que la mutation ne s'imposait nullement et le représentant du ministre n'a même pas fait procéder à un vote.

Cependant le 25 août, Mme Augé reçoit sa mutation pour le Lycée de Montauban.

Ainsi donc, malgré les interventions et les mises en garde de la Fédération de l'Éducation Nationale, contre l'avis unanime de la Commission compétente composée pour moitié de représentants de l'administration, le Ministre, se considérant comme seul juge et maître, passe outre et applique une sanction qui viole les textes sur lesquels il prétend s'appuyer.

Il s'agit là d'une affaire grave, non seulement parce qu'elle pose pour tous les travailleurs le problème de la liberté syndicale et celui du respect de la liberté d'expression, mais aussi parce que les méthodes employées ont tout du macabryme et montrent que nous sommes sous le régime de l'arbitraire.

Au 6<sup>e</sup> Congrès de la fédération syndicale mondiale à Varsovie

Louis SAILLANT récidive

Nous avons fait allusion, dans notre précédent numéro, aux déclarations de Louis Saillant, secrétaire général de la F.S.M., mettant d'avance le 3<sup>e</sup> Congrès de cette organisation sous le signe de l'unité sans principe avec les états-majors réformistes de la C.I.S.I. et avec les « syndicats » (sic) yougoslaves. Le Congrès a vu les dirigeants révisionnistes des centrales syndicales des pays socialistes d'Europe (sauf l'Albanie et la Roumanie), ceux d'Italie et de France, s'efforcer de pousser la F.S.M. le plus loin possible vers la droite.

Il a même vu les ultra-révionnistes italiens développer plus ouvertement que jamais leur ligne particulière dont la logique est la liquidation pure et simple de la F. S. M. Mais le Congrès a vu aussi et c'est cela qui est positif, les représentants des centrales ouvrières de Chine, d'Albanie, de Corée, du Vietnam, de Roumanie, de Ceylan, d'Indonésie mener une lutte acharnée contre les opportunistes et liquidateurs de tous poils. Cette lutte a empêché les révisionnistes soviétiques et leurs complices de l'appareil bureaucratique de la F.S.M. d'arriver à toutes leurs fins, même si, finalement, la « machine à voter » a fonctionné conformément à leurs vœux dans la plupart des cas.

Louis Saillant, dans son discours de clôture, prononcé le 20 octobre, a donc exhalé sa hargne contre nos camarades. Parlant de « certaines interventions », il a déclaré notamment :

« Les critiques qui nous sont adressées, quand elles sont faites correctement, fraternellement, dans un langage qui n'est pas injurieux, sont nécessaires. Mais une fois de plus je veux regretter le ton et la forme de certaines interventions.

» Depuis quelques temps, à la F.S.M. nous le remarquons avec inquiétude, celles-ci viennent toujours du même côté ».

Ce serait tellement mieux si Saillant et ses amis pouvaient faire triompher sans lutte leur politique néo-réformiste !

Après avoir donné l'absolution à Dange, — le révisionniste indien bien connu, — dont les attaques anti-chinoises et anti-pakistanaïses avaient amené une réplique dure mais juste de la délégation chinoise, il ose ironiser « nous ne sommes pas une organisation de Francs Tireurs et Partisans ». Ça, on s'en doutait !

Mais, venant au sujet qui lui est le plus cher, il indigne :

« Il n'y a pas deux lignes politiques à la F.S.M. : l'une qui serait anti-impérialiste, l'autre fondée sur la coexistence pacifique.

» Il n'existe qu'une ligne unique anti-impérialiste et de coexistence pacifique qui sont les deux éléments inséparables de notre politique fondamentale ». Il n'y a pas une « ligne chinoise », « une ligne soviétique » ; il y a une ligne syndicale de masse et une ligne sectaire qui nous couvrirait des masses. La F.S.M. ne servira pas dans l'extrême, cela doit être bien compris !

En d'autres termes, Louis Saillant proclame la volonté de l'appareil de la F.S.M. de poursuivre et d'intensifier la ligne opportuniste de collaboration de classe à l'échelle internationale, en l'enrobant, bien sûr, dans des phrases anti-impérialistes.

Mais entre les plans des états-majors de Prague et de Varsovie et la réalité, il y a la lutte des peuples.

Cette lutte mettra en pièces les combinaisons des Louis Saillant et consorts.

## Comment voter le 5 décembre

(Suite de la première page)

— Réforme et démocratisation réelle de l'enseignement.

La lutte pour ce programme minimum passe par l'abrogation de la Constitution gaulliste de 1958 et la nationalisation de tous les monopoles de fait.

Elle suppose que la France pratiquera une véritable politique d'indépendance nationale et prendra les mesures suivantes pour empêcher toute ingérence américaine dans ses affaires :

- Retrait du Pacte Atlantique et du Marché commun des trusts ;
- Suppression de toutes les bases militaires américaines installées en France ;
- Soutien à la proposition d'une Conférence mondiale au sommet pour l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires, proposée par le gouvernement de la République Populaire de Chine.
- Lutte contre la sale guerre du Vietnam et les agressions de l'impérialisme américain perpétrées sur tous les continents ;
- Solidarité active avec tous les peuples en lutte pour leur indépendance, et reconnaissance de la République démocratique du Vietnam, de la République démocratique de Corée et de la République démocratique allemande ;
- Reconnaissance du droit à l'indépendance des « départements » et « territoires d'outre-mer ».

La Conférence appelle tous les communistes à populariser ce programme et à préparer dès maintenant la publication prochaine d'une « Déclaration solennelle » de tous les communistes qui refusent la capitulation du Comité Central révisionniste devant la social-démocratie agent de l'impérialisme américain en France. Ce Programme et cette Déclaration, voilà la réponse que nous porterons aux urnes le 5 décembre.

Paris, le 31 octobre 1965.